

DEUXIÈME ÉPÎTRE

AUX THESSALONIENS

INTRODUCTION

1^o *L'occasion et le but de l'épître.* — Quelque temps après l'envoi de sa première lettre, saint Paul reçut, soit par écrit, soit oralement, des nouvelles de l'Eglise de Thessalonique. L'état général des néophytes était à peu près le même qu'à l'époque où il leur avait écrit précédemment ¹. La persécution continuait de sévir contre eux avec un redoublement de violence; mais ils la supportaient toujours avec courage ². Aussi avaient-ils fait des progrès réels dans les vertus chrétiennes. Néanmoins, cette fois encore, et à peu près pour les mêmes motifs, certains points laissaient à désirer. La question du second avènement de Notre-Seigneur n'avait pas cessé de jeter du trouble dans les esprits ³. Sans doute, les explications antérieures de l'apôtre avaient paru pleinement satisfaisantes; mais, comme elles n'avaient pas déterminé l'époque du retour de Jésus-Christ, on continuait de s'inquiéter sur ce fait spécial. De nombreux chrétiens l'attendaient dans un avenir très prochain, et plusieurs ayant confirmé cette croyance à l'aide de fausses prophéties, et même d'une prétendue lettre de l'apôtre, forgée pour la circonstance ⁴, l'agitation fut bientôt à son comble; aussi l'abus signalé déjà dans la première épître, à savoir, l'abandon du travail et le désœuvrement, s'était-il tristement accru ⁵. La réception de ces nouvelles, bonnes ou fâcheuses, fut l'occasion de la seconde épître aux Thessaloniciens.

Le but de l'auteur est tout indiqué par là même. Il consiste : 1^o à louer encore les fidèles de leur courage et de leurs progrès; 2^o à réfuter, en rétablissant la vérité des faits, les illusions qui régnaient toujours à Thessalonique sur la fin du monde, et c'était là le point principal; 3^o à attaquer de nouveau, avec plus de vigueur et de sévérité, la vie oisive de certains chrétiens.

4^o *La date et le lieu de la composition.* — Les commentateurs sont d'accord pour dire que cette épître dut suivre d'assez près, de quelques semaines ou tout au plus de quelques mois, celle que nous venons d'étudier ⁶. Les deux lettres

¹ Voyez la p. 425.

² Cf. II Thess. I, 3-4.

³ II Thess. II, 1 et ss.

⁴ II Thess. II, 2.

⁵ Cf. II Thess. III, 6 et ss.

⁶ Telle était déjà l'opinion de Théodoret.

traitent, en effet, un sujet à peu près identique, et supposent la même situation extérieure et intérieure, par conséquent la même époque. La mention simultanée de Silas et de Timothée dans la salutation ¹ conduit à un résultat analogue, puisque ces deux disciples ne demeurèrent que peu de temps ensemble auprès de Paul. Cette mention prouve que la deuxième épître fut pareillement écrite de Corinthe ², et non d'Athènes, comme on l'a prétendu parfois ³. La date vraisemblable est donc la fin de l'année 53 ou le commencement de 54.

Il est étrange de voir que quelques interprètes ou critiques ont renversé l'ordre des deux épîtres aux Thessaloniens, attribuant le premier rang à celle que nous nommons la seconde, et vice versa. L'apôtre lui-même les a réfutés d'avance, en mentionnant sa première lettre dans la deuxième ⁴. D'ailleurs, quand on les lit avec attention, il est évident qu'elles occupent vraiment leur place naturelle, car la seconde complète visiblement l'enseignement de la première. Celle-ci possède une autre marque infaillible d'antériorité dans sa partie personnelle et historique : la fraîcheur des impressions prouve que saint Paul a quitté récemment ses lecteurs ; tandis qu'ici il est plus calme dans ses témoignages d'affection.

^{3o} *Le sujet et le plan de la lettre* ⁵. — Le contenu est au fond le même que celui de la première épître, et il en devait être ainsi, puisque les deux écrits ont été composés en des circonstances presque identiques, à des époques très rapprochées.

Après un préambule relativement long, I, 1-12, dans lequel l'apôtre insère la salutation, l'action de grâces et la prière accoutumées, nous trouvons deux parties, l'une dogmatique, II, 1-16, l'autre morale, III, 1-15, et une conclusion très brève, III, 16-18. La partie doctrinale insiste sur ce fait, que le second avènement du Christ ne saurait avoir lieu immédiatement, attendu qu'il doit être précédé de l'apparition de l'Antechrist et d'un déploiement extraordinaire du mal sous toutes ses formes. La partie morale contient plusieurs recommandations pressantes ⁶.

¹ II Thess. I, 1.

² Voyez la p. 426.

³ De nouveau on lit à la fin de l'épître dans quelques manuscrits grecs : Elle a été écrite d'Athènes. Ces sortes de notes, ajoutées après coup, ont une valeur très relative.

⁴ Cf. II Thess. II, 14.

⁵ Pour l'authenticité, voyez l'Introd. gén., p. 8 et 9. Elle a été attaquée assez vivement de nos jours par les rationalistes, au moyen de

leurs arguments intrinsèques habituels, que la critique sérieuse déclare « non fondés ». Notre épître serait, d'après eux, l'œuvre d'un faussaire, qui aurait repris pour son propre compte le thème du second avènement de Jésus-Christ, afin de le pousser plus avant.

⁶ Pour une analyse plus complète, voyez le commentaire et notre *Biblia sacra*, p. 1308-1309. — Nous avons signalé plus haut, p. 12 et 426, les meilleurs commentaires catholiques.

DEUXIÈME ÉPÎTRE

AUX THESSALONIENS

CHAPITRE I

1. Paulus, et Silvanus, et Timotheus, ecclesiæ Thessalonicensium, in Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres, ita ut dignum est, quoniam supercrescit fides vestra, et abundat caritas uniuscujusque vestrum in invicem ;

1. Paul, Silvain, et Timothée, à l'église de Thessalonique, *qui est* en Dieu notre Père, et en Jésus-Christ le Seigneur.

2. Que la grâce et la paix vous soient données de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ.

3. Nous devons sans cesse rendre grâces à Dieu à votre sujet, frères, comme cela est juste, parce que votre foi augmente de plus en plus, et que la charité de chacun de vous envers les autres va en croissant ;

PROLOGUE. I, 1-12.

Il contient les trois pensées qu'on rencontre habituellement en tête des épîtres de saint Paul : la salutation, l'action de grâces et la prière.

1° La salutation. I, 1-2.

CHAP. I. — 1. L'auteur et les destinataires de la lettre. — Il n'y a de différence, entre ce début et I Thess. I, 1, que dans l'insertion faite ici du pronom *nostro* (ἡμῶν) après les mots *in Deo Patre*. Encore est-il omis par divers manuscrits ; mais son authenticité est assez bien garantie. — Sur l'adjonction des noms de Silvain et de Timothée à celui de Paul, voyez les notes de I Thess. I, 1.

2. Pleux souhait de l'auteur à ses lecteurs : *Gratia... et pax...* Voyez Rom. I, 7 et le commentaire.

2° L'action de grâces à Dieu. I, 3-10.

Elle renferme aussi, comme d'ordinaire, quelques affectueuses paroles de félicitation, de consolation et d'encouragement pour les destinataires de l'épître.

3-5. L'apôtre remercie Dieu de l'affermissement

des Thessaloniens dans la foi, de leur charité mutuelle et de leur courage au milieu des persécutions qu'ils subissaient. — *Gratias agere debemus...* « Comme c'est Dieu qui opère le bien dans l'homme, c'est lui qu'il convient de remercier quand on le constate quelque part. » Saint Paul est admirablement fidèle à ce devoir. — *Ita ut dignum...* Ces mots insistent sur la nécessité de la gratitude envers Dieu. Le verbe « debemus » en marquait la raison subjective (il y a un sentiment intérieur qui nous porte à cela) ; ici nous entendons la raison objective (cela est juste, cela convient). — *Quoniam...* L'auteur passe à l'objet de sa reconnaissance, qu'il trouve d'abord dans la foi et dans la charité fraternelle de ses chers néophytes. — *Supercrescit* (ὑπεραυξάνει). Saint Paul emploie volontiers les verbes composés de ὑπέρ, pour donner plus de force à sa pensée. Ici : votre foi augmente de plus en plus, fait des progrès extraordinaires. Ses progrès s'étaient surtout manifestés, d'après le vers. 4, par le courage invincible qu'elle avait inspiré aux Thessaloniens parmi les persécutions dont ils étaient l'objet : rien n'avait été capable d'ébranler leurs convic-

4. de sorte que nous - mêmes nous nous glorifions de vous dans les églises de Dieu, à cause de votre constance et de votre fidélité dans toutes les persécutions et les tribulations que vous endurez.

5. Elles sont une preuve du juste jugement de Dieu, *et elles servent* à vous rendre dignes du royaume de Dieu, pour lequel aussi vous souffrez.

6. Car il est juste pour Dieu de rendre l'affliction à ceux qui vous affligent ;

7. *et de vous donner*, à vous qui êtes affligés, du repos avec nous lors de la révélation du Seigneur Jésus, *qui viendra* du ciel, avec les anges de sa puissance,

4. ita ut et nos ipsi in vobis gloriemur in ecclesiis Dei, pro patientia vestra, et fide, et in omnibus persecutionibus vestris, et tribulationibus quas sustinetis,

5. in exemplum justii judicii Dei, ut digni habeamini in regno Dei, pro quo et patimini.

6. Si tamen justum est apud Deum, retribuere tribulationem iis qui vos tribulant ;

7. et vobis, qui tribulamini, requiem nobiscum in revelatione Domini Jesu de cælo cum angelis virtutis ejus,

tions religieuses. — *Et abundat caritas...* Déjà l'apôtre avait pu louer en eux cette vertu dès sa première épître (cf. I Thess. III, 9 ; IV, 9, etc.) ; mais elle avait grandi, elle aussi, considérablement. Le trait *uniuscujusque* est à relever, car il montre que cette charité fraternelle existait en tous sans exception. Les occasions de l'exercer ne manquaient pas, puisque la jeune chrétienté était plongée dans le creuset de l'épreuve. — *Ita ut et nos...* (vers. 4). Résultat naturel de ce qui précède. Dans sa première lettre, Paul disait qu'il n'ajoutait rien à l'éloge qu'il entendait faire des Thessaloniens (cf. I Thess. I, 8) ; maintenant il n'en est plus de même, car ils se sont tellement avancés dans la pratique des principales vertus chrétiennes, qu'il se croit en droit de se glorifier devant les autres Églises, puisque c'est à son ministère que se rattachait leur conversion. — *In ecclesiis...* Il s'agit des Églises d'Achaïe, car l'apôtre était alors à Corinthe (Introd., p. 449). — *Pro patientia...* etc., etc. L'auteur indique dans le détail les points qui le rendaient saintement glorieux lorsqu'il vantait les fidèles de Thessalonique. Déjà il a été question dans la première épître, I, 3, de leur patience courageuse : là elle était associée à l'espérance ; elle l'est ici à la foi, c.-à-d., à la fidélité dans la foi. — *In omnibus persecutionibus...* Ces persécutions avaient pris naissance dès les premiers jours de la fondation de leur Église (cf. Act. XVII, 5 et ss. ; I Thess. I, 6) ; elles n'avaient pas cessé depuis (cf. I Thess. III, 3 et ss.). Elles ne formaient pas leur unique épreuve, puisque l'apôtre ajoute : *et tribulationibus...* — *In exemplum...* (vers. 5). L'auteur passe tout à coup à une autre idée, qu'il développera jusqu'à la fin du vers. 10. Voulant consoler les Thessaloniens de leurs souffrances, il va leur offrir la douce perspective de la compensation qui les attend dans l'autre vie. C'est cette compensation, évidemment, qui sera un exemple du juste jugement de Dieu. La préposition *in* manque dans le grec, où le substantif *ἐνδοξασθαι*, exemple, est simplement au nominatif. — *Ut digni habeamini...* C'est précisément parce que Dieu est juste, que les chrétiens de

Thessalonique, si vaillants au milieu de leurs tribulations, seront jugés dignes d'avoir part au royaume de Dieu (lisez « regno Dei », au lieu de *in regno Dei*). Après tout, n'était-ce pas pour ce royaume même qu'ils souffraient (*pro quo etc.*) ?

6-10. Dans l'autre vie, le Dieu de justice châtiara à jamais les persécuteurs de ses amis fidèles, et il accordera au contraire un repos et un honneur éternels à ces derniers. Passage important sous le rapport théologique, spécialement en ce qui concerne le jugement dernier et les peines éternelles de l'enfer. — La formule *si tamen* (εἰτερ) n'exprime pas un doute ; elle introduit au contraire un fait entièrement certain : Si, comme tous l'admettent, il est juste... — *Retribuere* (ἀνταποδοῦναι, verbe expressif que saint Paul et saint Luc sont seuls à employer dans le Nouveau Testament). Cette idée de la rétribution divine est développée sous la forme de contrastes frappants, qui opposent l'un à l'autre le sort des pieux chrétiens, persécutés pour la cause du Christ (comp. les vers. 7, 10), et le sort de leurs persécuteurs impies (comp. les vers. 6, 8, 9). La première antithèse est exposée dans les vers. 6 et 7, la seconde dans les vers. 8-10. — *Tribulationem iis qui... tribulant*. Talion bien légitime. Comp. Luc. XVI, 25 ; Rom. II, 9 ; Col. III, 25, etc. — *Vobis qui tribulamini* (l'apôtre répète à dessein ce mot), *requiem...* Le grec *ἀρεσσι* ; signifie à la lettre : « relaxatio, remissio. » La pensée est donc simplement négative, et elle est suggérée sous cette forme par la persécution qui sévissait alors : du soulagement, un état d'où les peines seront tout à fait exclues. — Le trait *nobiscum* est plein de délicatesse. Saint Paul ne se séparait pas de ses néophytes, lorsqu'il pensait au bonheur du ciel. Cf. II Cor. IV, 14 ; II Tim. IV, 8, etc. Actuellement il souffrait, lui aussi, et il était séparé des Thessaloniens ; l'espoir d'une réunion sans fin dans la paix du ciel était une consolation pour lui comme pour eux. — *In revelatione* (ἐν τῇ ἀποκαλύψει). Ici et I Cor. I, 7 (cf. I Petr. I, 7, 13 et IV, 13), le second avènement

8. in flamma ignis dantis vindictam iis qui non noverunt Deum, et qui non obediunt evangelio Domini nostri Jesu Christi;

9. qui pœnas dabunt in interitu æternas a facie Domini, et a gloria virtutis ejus,

10. cum venerit glorificari in sanctis suis, et admirabilis fieri in omnibus qui crediderunt, quia creditum est testimonium nostrum super vos, in die illo.

8. au milieu d'une flamme de feu, pour tirer vengeance de ceux qui ne connaissent pas Dieu, et qui n'obéissent point à l'évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

9. Ils subiront la peine d'une ruine éternelle, loin de la face du Seigneur et de la gloire de sa puissance,

10. lorsqu'il viendra pour être, en ce jour-là, glorifié dans ses saints, et pour se faire admirer dans tous ceux qui auront cru, puisque vous avez cru au témoignage que nous avons rendu devant vous.

du Christ est appelé une révélation, une apocalypse, parce qu'en effet la majesté, la toute-puissance et les autres qualités divines du Sauveur nous y seront révélées sous un aspect inconnu jusqu'alors. Le tableau de l'apparition du Christ au dernier jour est tracé, comme dans la première épître (I Thess. iv, 15 et ss.), en quelques traits sobres et vigoureux, dont la plupart reproduisent d'ailleurs la scène grandiose racontée par Jésus lui-même, Matth. xxv, 31 et ss. — *De caelo*. Remonté au ciel le jour de son ascension glorieuse, il en descendra alors plein de gloire, entouré des anges qui forment sa cour et qui sont les instruments de sa puissance (*cum angelis virtutis...*). — *In flamma ignis*. D'après une variante moins autorisée : « in igne flamme ». C'est la même pensée : dans un feu ardent, flamboyant. Les interprètes les meilleurs sont en désaccord au sujet de la connexion de cette clause. Les uns la rattachent à *dantis vindictam*, de sorte que saint Paul désignerait ici le feu comme l'élément terrible de la vengeance divine à l'égard des réprouvés. Cf. Matth. xxv, 41, etc. Les autres en font un développement des mots « in revelatione Domini... » et un des traits caractéristiques de l'avènement du Christ : de même que, dans l'Ancien Testament, les apparitions divines étaient habituellement accompagnées de flammes éclatantes, qui symbolisaient sa gloire et sa force irrésistible (cf. Ex. iii, 2 et ss.; xix, 18; Dan. vii, 9, etc.), de même on sera-t-il de celle du Christ à la fin des temps (cf. Apoc. xix, 12). Voyez Calmet, *h. l.* Quoique nous préférions ce second enchaînement, il nous semble évident que les mots « in flamma ignis » sont aussi destinés à préparer la description du châtimement des impies, châtimement dont ils indiquent la nature d'une manière au moins indirecte. — Ceux sur lesquels s'exorcera la vengeance du Seigneur sont désignés par deux expressions différentes : *qui non noverunt...*, et *qui non obediunt...* La première représente les païens, d'après Rom. i, 28; Gal. iv, 8; I Thess. iv, 5, etc., en effet, ils étaient caractérisés tout d'abord par leur ignorance du vrai Dieu. La seconde représente plus spécialement les Juifs, qui avaient rejété en masse la prédication évangélique. Cf. Rom. x, 3, 16, etc. De part et d'autre, la culpabilité était immense, sans excuse. Aussi la con-

damnation n'est-elle pas douteuse : *qui pœnas dabunt...* (vers. 9). Cf. Marc. xvi, 16; Joan. iii, 18-19, etc. En tenant ce langage sévère, l'apôtre pensait directement à ceux des païens et des Juifs qui s'efforçaient alors brutalement d'étouffer dans son berceau la jeune Église de Thessalonique. — Le châtimement est décrit en termes effrayants. Il consistera, d'après le grec, en un *ὄλεθρον αἰώνιον*, c.-à-d., en une destruction éternelle, par contraste avec la vie éternelle (Vulg. : *in interitu æternas*). Impossible de limiter l'étendue de l'adjectif *αἰώνιον*, qui est expressément opposé à temporaire (cf. II Cor. iv, 18). D'ailleurs, la sentence proférée par Jésus lui-même (Matth. xxv, 46) exclut toute limite de ce genre et ne saurait être atténuée en aucune façon. — *A facie...* C.-à-d., loin de la face du Seigneur et de l'éclat de sa puissance. Le langage est emprunté à Isaïe, ii, 10, 19 et 21. D'autres traduisent : (Une destruction éternelle) produite par la face du Seigneur... ; ce qui signifierait que les réprouvés, en apercevant leur juge, se précipiteront d'eux-mêmes dans l'enfer. La première interprétation nous paraît préférable. — *Cum venerit...* (vers. 10). L'écrivain sacré revient aux chrétiens fidèles, et particulièrement à ses Thessaloniciens, auxquels Jésus-Christ apportera la récompense sans fin du ciel. — *Glorificari in sanctis...* Ce détail se rattache aux mots *a gloria virtutis ejus* du vers. 9, et décrit une gloire chère entre toutes à Jésus : celle qu'à l'époque de son second avènement il recevra de ses saints, c.-à-d., de tous les chrétiens généreux, constants et parfaits qui auront mérité la couronne éternelle. Cf. Joan. xvii, 10; II Cor. viii, 23; Apoc. i, 5-8, etc. Ils lui offriront avec amour le tribut de leurs éloges, en même temps que celui de leur reconnaissance. — La proposition *et admirabilis fieri in...* est synonyme de la précédente. En appelant cette fois les chrétiens « ceux qui ont cru », l'auteur rappelle la condition essentielle du salut. — *Quia creditum est...* Motif pour lequel saint Paul range ses lecteurs d'une manière spéciale parmi ceux qui auront alors la joie de glorifier le Christ : Notre témoignage, adressé à vous (*super vos*), a été cru. C.-à-d. : Vous avez adhéré par la foi à ma prédication. Cf. I Thess. i, 8-4. — Les mots *in die illo*, renvoyés avec emphase à la fin de la phrase, se

11. C'est pourquoi aussi nous prions sans cesse pour vous, afin que notre Dieu vous rende dignes de sa vocation, et qu'il accomplisse avec puissance tous les desirs de sa bonté, et l'œuvre de la foi;

12. pour que le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit glorifié en vous, et que vous le soyez en lui, par la grâce de notre Dieu et du Seigneur Jésus-Christ.

11. In quo etiam oramus semper pro vobis, ut dignetur vos vocatione sua Deus noster, et impleat omnem voluntatem bonitatis, et opus fidei in virtute;

12. ut clarificetur nomen Domini nostri Jesu Christi in vobis, et vos in illo, secundum gratiam Dei nostri, et Domini Jesu Christi.

CHAPITRE II

1. Nous vous conjurons, mes frères, par l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et par notre réunion avec lui,

1. Rogamus autem vos, fratres, per adventum Domini nostri Jesu Christi, et nostrae congregationis in ipsum,

rapportent à la « révélation du Seigneur Jésus » décrite dans les vers. 6-10.

3^e Prière de l'apôtre pour ses lecteurs. I, 11-12.

11-12. Il demande que Dieu daigne achever pleinement en eux ce qu'il a déjà si bien commencé, car c'est à cette condition qu'ils pourront vraiment glorifier Jésus-Christ et être eux-mêmes glorifiés en lui. — *In quo*. Dans le grec : « In quod », pour laquelle chose. D'après le contexte : afin que vous soyez au nombre des saints qui glorifieront Jésus-Christ à son retour. — *Oramus semper*... Comp. I Thess. I, 2^e. L'apôtre se proposait un double but dans sa prière pour les Thessaloniens : en premier lieu, *ut dignetur... vocatione*... Déjà ils avaient accepté la foi ; d'où il suit qu'il n'est pas question ici de leur appel au christianisme, mais de leur appel au salut complet, à la gloire du ciel, qui est d'ailleurs le thème principal de tout ce passage. Cf. Phil. III, 14. — En second lieu : *impleat omnem*... L'expression est un peu obscure en apparence. Elle revient à dire : Que Dieu accomplisse puissamment en vous tout ce que la bonne volonté peut désirer et que la foi peut réaliser. Nous appliquons aux lecteurs eux-mêmes, et non pas à Dieu, l'expression *voluntatem bonitatis* (εὐδοκίαν ἀγαθωσύνης) ; le parallélisme l'exige, puisque les mots *opus fidei* se rapportent certainement à eux. Comp. Rom. XV, 14, où Paul, s'adressant à d'autres chrétiens, leur exprime sa conviction qu'ils sont « pleins de toute bonté ». Il espère qu'il en est de même des Thessaloniens. Sur l'« opus fidei », voyez I Thess. I, 3 et les notes. — *In virtute* est ici une locution adverbiale, qui équivaut à puissamment. Cf. Col. I, 29 ; I Thess. I, 5, etc. — *Ut clarificetur*... (vers. 12). Résultat final que l'apôtre désire atteindre par sa prière. Il concerne tout ensemble la glorification de Jésus-Christ et celle des lecteurs. La première, avons-nous lu au vers. 10^e, est le but du second avènement de Notre-Seigneur. Ici, il

s'agit surtout de son nom, qui sera singulièrement glorifié lorsqu'il recevra de tous les saints, et en particulier de ceux de Thessalonique (*in vobis*), les hommages auxquels il a droit. Cf. Phil. II, 9-10. De même les lecteurs seront glorifiés en Jésus-Christ et par Jésus-Christ (*et vos in illo*), s'ils demeurent fidèles jusqu'au bout. La glorification sera donc réciproque : « ce sera l'honneur du chef d'avoir de tels membres, et l'honneur des membres d'avoir un tel chef. C'est la perfection de la charité, lorsque chacun de ceux qui s'entraiment met dans l'autre sa propre joie et sa propre gloire. » — Pour les Thessaloniens, cette merveilleuse issue aura lieu *secundum gratiam Dei... et... Jesu Christi*, grâce dont Dieu est la source, et Jésus-Christ le canal. L'expression « notre Dieu » est rare dans les écrits de saint Paul ; on la trouve deux fois dans ce passage (comp. le vers. 11), deux fois dans I Thess. (II, 3 ; III, 9) et une fois I Cor. VI, 19.

PREMIÈRE PARTIE, DOGMATIQUE

L'Antechrist et la fin du monde.

II, 1-16.

C'est ici le point principal de l'épître, celui que saint Paul avait surtout en vue lorsqu'il se mit à écrire. Il concerne l'époque du second avènement de Jésus-Christ, qui continuait de préoccuper outre mesure les fidèles de Thessalonique. Ils la croyaient tellement rapprochée, qu'ils étaient tombés dans une coupable indifférence pour les devoirs de l'heure présente, sous prétexte qu'il était désormais inutile de les accomplir. L'apôtre avait déjà rappelé à ses lecteurs qu'il s'écoulerait, avant la fin du monde, une série indéterminée de temps et de moments (cf. I Thess. V, 1 et ss.) ; il insiste sur ce fait, montrant que bien des choses doivent se passer encore avant la venue de Jésus-Christ. Un grave avertisse-

2. ut non cito moveamini a vestro sensu, neque terreamini, neque per spiritum, neque per sermonem, neque per epistolam tanquam per nos missam, quasi instet dies Domini.

3. Ne quis vos seducat ullo modo;

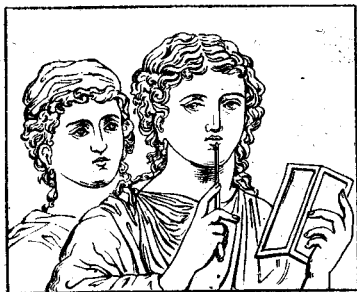
2. de ne pas vous laisser facilement ébranler dans votre bon sens, et que vous ne soyez pas épouvantés, soit par quelque prophétie, soit par quelque parole ou quelque lettre qu'on prétendrait venir de nous, comme le jour du Seigneur était proche.

3. Que personne ne vous séduise en

ment sert d'exorde, vers. 1-2. Paul indique ensuite, vers. 3-11, un signe terrible, éclatant, qui devra précéder le retour du Christ : ce sera, sous diverses formes, mais plus spécialement dans la personne et dans les œuvres de l'Antéchrist, une manifestation colossale du mal. Les vers. 12-16 contiennent quelques paroles de consolation et de réconfort, à la suite de cette prophétie douloureuse.

1^o Grave avertissement, II, 1-2.

CHAP. II. — 1-2. Introduction à l'instruction dogmatique qui concerne la fin des temps. — *Bogamus autem...* Après avoir prié pour les Thessaloniciens (1, 11), Paul leur adresse lui-même une pressante requête. — *Per adventum...* En cet endroit, la préposition *ὥστε* n'a pas le sens que lui a donné la Vulgate. Il faut la traduire par : relativement à, pour ce qui est de. L'apôtre va donc parler de nouveau du second avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de



Jeune fille écrivant. (Peinture d'Herculanum.)

la *παρουσία*, comme il la nomme maintenant (voyez les vers. 7; I Thess. iv, 14^b et les notes). — *Et nostræ congregationis...* C.-à-d. : relativement à la réunion des chrétiens à leur Maître bien-aimé, lorsqu'il reviendra ici-bas pour les chercher et les emmener avec lui dans le ciel. Voyez I Thess. iv, 16. — *Ut non cito...* Tel est l'objet direct de la demande de saint Paul. Il y a une gradation ascendante dans les deux verbes *σαλευθῆναι* (*moveamini*) et *θροεῖσθαι* (*terreamini*), très expressifs l'un et l'autre. Le premier marque une agitation profonde et violente, spécialement celle des eaux de l'océan; le second se dit d'un grand bruit ou d'un tumulte qui jette l'effroi au cœur. — *A vestro sensu* : se

laisser troubler au point de perdre l'équilibre moral. L'adverbe *ταχέως*, « cito », fait allusion à la promptitude avec laquelle le trouble s'était produit : que les Thessaloniciens surveillent donc leurs impressions premières, lorsqu'ils apprennent, d'une manière ou de l'autre, des nouvelles « à sensation », et qu'ils s'efforcent de demeurer calmes. — *Neque per...*, *neque...*, *neque...* Des nouvelles de ce genre, portant sur la proximité imminente de la fin du monde, étaient parvenues à Thessalonique de trois manières, prétendait-on. D'abord *per spiritum* (διὰ πνεύματος) : par une révélation prophétique due à l'Esprit-Saint (comp. I Thess. v, 19, où Paul suppose que le don de prophétie était une manifestation spirituelle bien connue de ses lecteurs). En second lieu, *per sermonem* (διὰ λόγου) : par une parole, une affirmation très nette qu'on prêtait à l'apôtre sur ce point. Enfin *per epistolam* : par une lettre apocryphe qu'on faisait circuler sous son nom, ou du moins par une fausse interprétation donnée à certains passages de sa première épître. Après les mots *tanquam per nos*, le grec n'ajoute pas le participe *missam*; la formule *ὥς δι' ἡμῶν*, « comme venant de nous », retombe donc sur les trois clauses qui précèdent. Ceux qui répandaient le faux bruit *quasi instet...* attribuaient à saint Paul soit la prophétie, soit l'affirmation, soit la lettre. Il certifie implicitement qu'il n'avait eu aucune part à tout cela. — Sur la formule *dies Domini*, voyez I Thess. v, 2, etc.

2^o Description de ce qui devra précéder le second avènement du Christ. II, 3-11.

Elle présente, sur plus d'un point, d'assez grandes difficultés à l'exégète. Cela tient surtout à sa forme apocalyptique; il y a, dans le langage même, du mystère, de la réticence, et aussi des allusions à des communications orales que l'apôtre avait faites aux Thessaloniciens. Ceux-ci pouvaient donc se reporter à leurs souvenirs, et comprendre aisément ce que signifiaient certaines expressions qui nous embarrassent. Du moins, le sens général demeure clair, et la plupart des détails s'expliquent sans trop de peine.

3-5. Le glorieux avènement de Jésus-Christ n'est pas aussi imminent qu'on veut le faire accroire aux chrétiens de Thessalonique; il n'aura lieu qu'après que deux « faits précurseurs » se seront accomplis. — *Ne quis... seducat...* Paul met ses lecteurs en garde contre les divers moyens de supercherie mentionnés ci-dessus. Pour le faire avec plus de force, il indique plusieurs circonstances qui, d'après le plan divin, devront nécessairement précéder le retour

aucune manière; car il faut que l'apostasie arrive auparavant, et qu'on ait vu paraître l'homme de péché, le fils de la perdition,

4. l'adversaire qui s'élève au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, ou qui est adoré, jusqu'à s'asseoir dans le temple de Dieu, se faisant lui-même passer pour Dieu.

5. Ne vous souvenez-vous pas que je vous ai dit ces choses, lorsque j'étais encore auprès de vous?

quoniam nisi venerit discessio primum, et revelatus fuerit homo peccati, filius perditionis,

4. qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus, aut quod colitur, ita ut in templo Dei sedeat, ostendens se tanquam sit Deus.

5. Non retinetis quod, cum adhuc essem apud vos, hæc dicebam vobis?

du Christ. — *Quoniam nisi...* La phrase qui commence ici est restée inachevée : absorbée par son énumération des vices de « l'homme de péché », et passant ensuite brusquement à son reproche du vers. 5, l'écrivain sacré a oublié de la compléter. Il est aisé de le faire, en ajoutant à la fin du vers. 4 les mots : « non instabit dies Domini », ou quelque formule analogue. — *Nisi venerit...* *primum*. C'est le premier des deux faits préliminaires. Il consistera, d'après l'expression énergique du grec, en une apostasie tristement remarquable (ἡ ἀποστασία, avec l'article défini : l'apostasie par excellence, ou l'affreuse apostasie dont je vous ai parlé; comp. le vers. 5), dans la défection d'un grand nombre de chrétiens, qui se sépareront ouvertement de Jésus-Christ. Cf. I Tim. iv, 1; II Petr. ii, 1, etc. C'est à tort que quelques commentateurs anciens et modernes ont attribué à cette apostasie un caractère politique, comme s'il s'agissait de la révolte des Juifs contre les Romains, etc.; à tort aussi qu'on a pris parfois le substantif ἀποστασία dans le sens du concret, « l'apostat », et qu'on lui a fait désigner l'Antechrist. Il s'agit d'un fait religieux, antérieur à l'apparition de l'homme de péché. — *Et revelatus fuerit* (ἀποκαλυφθῇ)... Ce sera le second des faits précurseurs. Manifestation terrible, directement opposée à celle du Christ : de là vient précisément le nom d'Antechrist (ὁ Ἀντίχριστος), que lui donne saint Jean (cf. I Joan. ii, 18, 22, etc.). — Cet ennemi de Dieu et des hommes reçoit ici deux autres appellations caractéristiques : *homo peccati* et *filius perditionis*. Au sujet de la première, les manuscrits grecs se partagent entre la leçon « homme de péché » (τῆς ἁμαρτίας, comme a lu la Vulg.) et « homme d'opposition à la loi » (τῆς ἀνομίας). Elle désigne l'Antechrist comme l'incarnation du péché, comme « l'organe et le promoteur de tout mal » moral, ou, d'après la variante ἀνομίας, comme opposé en principe et par sa nature même à toutes les lois divines. La seconde est un hébraïsme qui signifie : voué d'avance à la destruction, à la ruine qui est la conséquence nécessaire du péché; par conséquent, le damné par antonomase. Comp. Joan. xvii, 12, où Judas reçoit ce même nom. — Après avoir ainsi indiqué le caractère essentiel (« l'homme de péché ») et la destinée finale (« le fils de la perdition ») de

l'Antechrist, saint Paul expose, avec la même concision vigoureuse, les circonstances principales de sa manifestation extérieure et de sa conduite publique (vers. 4). Il apparaîtra d'abord comme « le contradicteur » (ὁ ἀντιτάμενος, qui adversatur) soit de Dieu, soit du Christ, auxquels il ne cessera de s'opposer de mille manières. Il sera donc, dans le sens le plus absolu, l'ennemi de Dieu et de Jésus-Christ. — Ce trait est développé par les mots et *extollitur supra...* (ὕπεραισχυμένος ἐστίν, s'élevant excessivement contre)... qui mettent dans un étonnant relief l'opposition faite à Dieu par l'Antechrist, puisqu'il ira jusqu'à vouloir occuper lui-même la place de Dieu et se faire adorer par les hommes. — La formule *omne quod dicitur... aut quod...* est digne d'attention (à la lettre dans le grec : tout ce qui est appelé Dieu ou objet d'adoration). Elle montre, en effet, que l'homme d'iniquité ne fera pas seulement la guerre au vrai Dieu et à la vraie religion, mais à tous les cultes existants; il voudra être adoré lui seul, comme le « prince impie dont Daniel, xi, 36-37, trace un portrait qui a plus d'une ressemblance avec celui-ci. » — *In templo Dei*. Cette expression doit être prise dans un sens général, d'après le contexte. Elle ne désigne donc pas le temple de Jérusalem, mais soit l'Église chrétienne tout entière, envisagée comme un temple mystique (saint Jean Chrys., Théodoret, saint Jérôme, Estius, etc.), soit l'ensemble des édifices consacrés au vrai Dieu. « Le grand usurpateur s'appropriera tous les sanctuaires religieux », pour s'y faire rendre les honneurs divins. — *Ostendens se tanquam...* C'est au moyen des miracles diaboliques signalés plus bas (comp. les vers. 9 et 10*) que l'Antechrist prétendra démontrer qu'il est Dieu. — *Non retinetis...* (vers. 5). L'apôtre s'interrompt vivement, pour rappeler à ses lecteurs que son enseignement oral avait porté sur ces divers points. Il y a évidemment un reproche dans cette question : si les Thessaloniens s'étaient souvenus, ils n'auraient pas cru que le Christ était prêt à paraître, et ils ne se seraient pas livrés à des préoccupations troublantes.

6-7. Ce qui arrête la manifestation de l'Antechrist, et par conséquent celle de Jésus-Christ lui-même. — Paul avait pareillement développé ce thème devant les Thessaloniens, et il sup-

6. Et nunc quid detineat scitis, ut reveletur in suo tempore.

7. Nam mysterium jam operatur iniquitatis; tantum ut qui tenet nunc, teneat, donec de medio fiat.

6. Et maintenant vous savez ce qui le retient, afin qu'il ne paraisse qu'en son temps.

7. Car le mystère d'iniquité est actif déjà; seulement il faut que celui qui le retient encore soit mis de côté.

pose qu'ils n'ont pas oublié ce qu'il leur avait dit : *scitis*. C'est pourquoi il est d'une brièveté particulière dans ces deux versets, qui sont aussi les plus obscurs pour nous. — Les mots *et nunc* sont regardés par les uns comme une simple formule de transition; par les autres, et cela semble meilleur, comme équivalant à l'expression : Pour ce qui est du temps présent. — *Quid detineat*, *τὸ κατέχον* : ce qui retient l'Antechrist, l'obstacle qui retarde son apparition. Nous essayerons de déterminer un peu plus bas ce qu'il faut entendre par là. — *Ut reveletur*... Quand cet obstacle aura disparu, l'homme de péché pourra se manifester ensuite librement. — *In suo tempore* : en un temps qu'il pourra nommer sien, Dieu le permettant ainsi dans ses desseins providentiels. — *Nam... jam...* (vers. 7). Quoique ce temps ne soit pas encore venu, on peut constater les symptômes des maux terribles qu'il doit déchaîner sur le monde. — *Mysterium... iniquitatis* (*τὸ μυστήριον τῆς ἀνομίας*). Comme il a été dit plus haut (notes du vers. 3^b), le substantif *ἀνομία* représente l'opposition à la loi divine; par conséquent, le péché en tant qu'il est une révolte contre la loi de Dieu. Le mot mystère est opposé au verbe « reveletur » du vers. 6. Par mystère de l'iniquité (comp. l'idée contraire : le mystère de la plété, I Tim. III, 16), l'apôtre entend un degré extraordinaire d'opposition à Dieu, une sorte de concentration de la malice humaine, analogue à l'apostasie mentionnée au vers. 3 et dont elle forme d'ailleurs la partie préliminaire. — Il est dit de cette malice : *jam operatur*. Jamais, sans doute, elle n'a cessé de se montrer active depuis la chute du premier homme; mais il y a des époques de crise, où elle agit avec plus de violence et d'intensité. Paul la voyait donc à l'œuvre; mais le mystère consistait en ce que la plupart des hommes étaient incapables, comme ils le sont encore aujourd'hui, d'en rattacher les traits épars à l'avènement futur de l'Antechrist. Elle se manifestait spécialement alors, aux yeux de l'apôtre, dans les persécutions qui éclataient presque partout contre l'Église. Depuis, elle a pris des formes multiples dans le cours des siècles (les hérésies, les révolutions, les grandes guerres injustes, etc.), et elle en saura prendre d'autres encore. C'est Satan qui la dirige; heureusement, la grâce de Jésus-Christ est là, qui agit mystérieusement aussi pour sauver les siens. — *Tantum ut qui...* D'après cette traduction de la Vulgate, nous aurions ici une recommandation de saint Paul, intercalée par lui au milieu de sa description : Que celui qui possède le Christ et la vraie foi le retienne fermement, jusqu'à

ce que la grande apostasie ait pris fin. Mais le grec n'a pas du tout ce sens. Il offre une petite phrase unique, vigoureuse (*μόνον ὁ κατέχων ἀπρι: ἕως ἐκ μέσου γένηται*), qui équivaut très littéralement à ces mots latins : « Tantum qui detinet nunc donec de medio fiat ». C.-à-d., en rétablissant l'ordre régulier de la construction : « Tantum donec qui detinet nunc de medio fiat ». L'Antechrist ne fera son apparition que lorsque celui qui y met obstacle (*ὁ κατέχων*) aura été mis de côté. On le voit, l'expression *ὁ κατέχων* est presque identique à *τὸ κατέχον* (« quid detineat ») du vers. 6^a; il y a la seule différence que celle-ci est au neutre et désigne un principe abstrait, tandis que celle-là est au masculin et représente un principe concret, personnel. Mais qu'y a-t-il de caché derrière ces deux expressions? Il est assez difficile de le déterminer; c'est même le point le plus obscur de tout ce passage, comme le prouvent les opinions très divergentes qui se sont formées à leur sujet dans le cours des siècles. On est en droit de dire, d'une manière générale, que les deux forces en question, « ce qui retient » et « celui qui retient », ont dans la pensée de l'apôtre un caractère bienfaisant, puisqu'elles empêchent de fait l'arrivée de l'Antechrist. De plus, elles existaient du temps de saint Paul, car il en parle comme de choses actuelles, et elles existent encore de nos jours, dès là que l'homme de péché n'a pas encore paru. Comme répondant à l'idée du *κατέχων* personnel, on a cité Notre-Seigneur Jésus-Christ, saint Paul lui-même, et d'autres nombreux personnages; comme représentant le *κατέχων* abstrait, l'Église chrétienne et son heureuse influence sur le monde, le décret immuable de Dieu qui retarde la venue de l'Antechrist jusqu'à la fin des temps, etc. D'après un sentiment très goûté dans l'antiquité, au moyen âge et même de nos jours, « ce qui retient » aurait consisté dans l'empire romain et sa puissante organisation, ses lois admirables; « celui qui retient », dans chaque empereur successif. Ces deux forces, nous disent les partisans de ce système, empêchaient en réalité le mal de bouleverser le monde et d'en accélérer la fin. L'empire romain ayant depuis longtemps disparu, on lui a donné pour successeur le saint-empire, ou l'État chrétien en général. On ne peut nier qu'il n'y ait du bon dans cette opinion, qui est encore aujourd'hui celle d'excellents exégètes catholiques et protestants; en effet, il est certain, pour citer un fait particulier, que la législation romaine, qui est devenue plus ou moins celle de la plupart des États chrétiens, a beaucoup contribué au maintien de l'ordre moral dans la société. Si les em-

8. Et alors se manifestera cet impie, que le Seigneur Jésus tuera par le souffle de sa bouche, et qu'il détruira par l'éclat de son avènement.

9. L'avènement de cet impie aura lieu selon la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs,

10. et avec toutes les séductions de l'iniquité pour ceux qui périssent, parce qu'ils n'ont pas reçu l'amour de la vérité pour être sauvés. C'est pourquoi Dieu leur enverra une puissance d'égarement, pour qu'ils croient au mensonge,

8. Et tunc revelabitur ille iniquus, quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui, et destruet illustratione adventus sui eum;

9. cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus,

10. et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt, eo quod caritatem veritatis non receperunt ut salvi fierent. Ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio,

peçurs païens et autres sont loin d'avoir été toujours parfaits, ils étaient cependant, par leurs fonctions mêmes, les représentants de l'autorité, et les plus mauvais ont agi en ce sens contre le mal. Après ce court exposé, qu'il sera aisé de compléter en lisant les grands commentaires (voyez en particulier ceux de Cornélius à Lapide et de Calmet), il est difficile de ne pas dire avec saint Augustin, de *Civ. Dei*, xx, 19, 2 : « Nous qui ignorons ce que savaient les Thessaloniens (comp. le vers. 6), nous voudrions découvrir, même au prix du travail, ce qu'a voulu dire l'apôtre; mais nous ne le pouvons pas, surtout parce que ce qu'il a ajouté rend le sens plus obscur. Pour moi, j'avoue franchement que j'ignore tout à fait ce qu'il a dit. »

8-11. Apparition de l'Antechrist, et motif pour lequel Dieu lui permettra d'exercer pendant quelque temps sa puissance désastreuse. — *Et tunc*. C.-à-d., lorsque tout ce qui retardait la venue de l'homme de péché aura cessé d'agir, lorsque « son propre temps » (comp. le vers. 6^b) sera venu. — *Revelabitur*. Même expression qu'au vers. 6. La puissance de l'Antechrist éclatera alors avec une violence extrême. — *Ille iniquus*. Dans le grec : ὁ ἄνομος, cet homme en qui l'ἀνομία (voyez les notes du vers. 3^b), l'opposition à la loi divine, sera pour ainsi dire personnifiée. — *Quem Dominus...* Comme au vers. 3, l'apôtre se hâte d'annoncer que l'Antechrist n'aura qu'un triomphe passager, et que la destruction l'atteindra lorsqu'il se croira plus fort que jamais. — La phrase *interficiet spiritu oris...* et *destruet...* semble être une reminiscence d'Isaïe, xi, 4. Elle exprime en un très beau langage la rapidité et le caractère irrésistible de la ruine de l'Antechrist. Le souffle de Jésus et la première lueur (*illustratione*) de son apparition au dernier jour suffiront pour renverser à jamais cet homme invincible en apparence. — *Adventus, παρουσία* : le second avènement du Christ. Cf. I Thess. ii, 19, etc. — Saint Paul donne maintenant (vers. 9) de nouveaux détails (comp. le vers. 4) sur la manière dont se manifestera l'Antechrist. Il le présente d'abord comme l'organe et l'agent de Satan lui-même, qui lui prêterait son appui, ses

pouvoirs; *cujus adventus* (ἡ παρουσία) est... Remarquez l'emploi du temps présent. A la façon des anciens prophètes, l'apôtre contemple l'avénir comme s'il était déjà réalisé. — Jésus-Christ avait démontré sa mission divine au moyen de nombreux miracles, accomplis « secundum operationem Dei »; l'Antechrist appuiera de même ses prétentions sur des prodiges extérieurs; prodiges menteurs, effectués grâce au concours du prince des démons (*secundum operationem...*, κατ'ἐνέργειαν...). — *In omni* (adjectif accentué) *virtute, et...* Ces trois mêmes substantifs (δύναμις, σημεῖα, τέρατα) servent souvent dans l'évangile à désigner les miracles du Sauveur. Comp. aussi Act. ii, 22; Rom. xv, 19; II Cor. xii, 12; Hebr. ii, 4, etc. Ainsi accumulés, ils marquent une multiplicité étonnante de prodiges. — *Et in omni...* Après avoir exposé la nature des œuvres de l'Antechrist, Paul en décrit les résultats funestes (vers. 10^a). L'expression *seductione iniquitatis* dénote une autre méthode par laquelle l'homme de péché exercera sa funeste influence : il aura recours à toutes sortes de moyens de séduction, basés sur l'iniquité, l'impunité. — *Iis qui pereunt* (τοῖς ἀπολλυμένοις). Détail significatif, bien conforme au langage de saint Paul. Cf. I Cor. i, 18; II Cor. ii, 15, etc. L'humanité se divise en deux grandes classes relativement à la rédemption : ceux qui sont sauvés et ceux qui périssent. A l'époque de l'Antechrist comme aux époques antérieures du monde, ces derniers périront par leur propre faute : *eo quod caritatem...* Ils n'accepteront pas, ils rejeteront même positivement ce moyen destiné à les conduire au salut (*ut salvi...*). Ce n'est pas seulement la vérité, c'est l'amour de la vérité que ces malheureux répudieront : leur cœur et leur volonté n'auront pas moins de part à leur crime que leur intelligence. — Ils périront librement, par leur propre faute. Et pourtant saint Paul ajoute : *Ideo... mittet... Deus... ut...* (vers. 10^b). Ces mots supposent, comme en maint autre passage analogue de l'Ancien et du Nouveau Testament (voyez en particulier Rom. i, 24 et 25), une intervention positive de Dieu. Mais cette intervention n'a lieu que lorsque ceux qui en sont l'objet se sont déjà rendus grandement coupables. Dieu ne place la pierre

11. ut judicentur omnes qui non crediderunt veritati, sed consenserunt iniquitati.

12. Nos autem debemus gratias agere Deo semper pro vobis, fratres dilecti a Deo, quod elegerit vos Deus primitias in salutem, in sanctificatione spiritus, et in fide veritatis;

13. in qua et vocavit vos per evangelium nostrum, in acquisitionem gloriæ Domini nostri Jesu Christi.

14. Itaque, fratres, state, et tenete traditiones quas didicistis sive per sermonem, sive per epistolam nostram.

15. Ipse autem Dominus noster Jesus

11. afin que tous ceux qui n'auront pas cru à la vérité, mais qui auront consenti à l'iniquité, soient condamnés.

12. Mais nous, frères bien-aimés de Dieu, nous devons rendre à Dieu de continuelles actions de grâces à votre sujet, de ce que Dieu vous a élus comme des prémices, pour vous sauver par la sanctification de l'Esprit et par la foi en la vérité;

13. ce à quoi il vous a appelés par notre évangile, pour vous faire acquérir la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

14. Ainsi donc, frères, demeurez fermes, et conservez les traditions que vous avez apprises soit par notre parole, soit par notre lettre.

15. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ

d'achoppement sur la voie des incroyables que lorsqu'ils ont mérité pleinement la punition : ils mettent alors le comble à leurs crimes, et la justice divine les frappe sans retour. — *Ut credant mendacio*. Tallyon bien légitime : ces hommes qui auront rejeté l'évangile et les miracles du Christ croiront sans hésiter aux miracles de Satan et de l'Antéchrist. Le fait ne sera d'ailleurs pas nouveau. — *Ut judicentur...* (vers. 11). C.-à-d. : pour que soient condamnés. C'est le résultat final. L'apôtre le justifie une seconde fois en spécifiant le double motif de la condamnation : *non crediderunt..., sed consenserunt...*

3° Paroles de réconfort et d'exhortation. II, 12-16.

Après avoir tracé cette sombre description, l'apôtre se retourne vers ses chers Thessaloniens, pour les encourager et pour les presser de demeurer fidèles.

12-13. Action de grâces à Dieu, qui les avait choisis et appelés en vue du salut. — *Nos autem...* Transition. Paul sent le besoin de se consoler lui-même et de rassurer ses lecteurs. — *Debemus gratias...* Comme au début de l'épître, 1, 3. — L'appellation affectueuse *fratres dilecti* a... rappelle I Thess. 1, 4. Ici, d'après le grec, il faut plutôt lire : « a Domino » que a Deo. — Raison de cette action de grâces : *quod elegerit vos...* Tandis que tant d'autres se précipiteront dans la damnation (comp. les vers. 10 et 11), les chrétiens de Thessalonique ont été l'objet d'un choix spécial de Dieu, en vue de leur salut éternel (*in salutem*). — Le trait *primitias* fait allusion à l'histoire de la conversion des lecteurs : leur Église était une des premières qui avaient été fondées en Europe. Si l'on adopte de préférence la leçon ἀπαρχῆς, dès le commencement, au lieu de ἀπαρχήν, l'apôtre aura voulu dire que l'élection des Thessaloniens remontait aux temps éternels. — *In sanctificatione...* et... *fide...* Deux conditions essen-

tielles au salut : d'un côté, la sanctification opérée par l'Esprit de Dieu; de l'autre, l'adhésion par la foi aux vérités évangéliques. — *In qua...* (vers. 13). Dans le grec : εἰς ἣν, « in quod », pour laquelle chose. C.-à-d. : pour le salut effectué dans les conditions qui ont été marquées. — *Vocavit vos...* L'auteur insiste sur la libre action de Dieu en ce qui concernait le salut des Thessaloniens. Si leur élection remonte à l'éternité, leur vocation a eu lieu naguère, lorsque l'évangile leur a été annoncé par Paul et par ses collaborateurs (*per evangelium nostrum*). — Les mots *in acquisitionem...* déterminent le but final de cette vocation : il consistait dans la participation à la gloire dont Jésus-Christ jouit à jamais dans le ciel.

14-16. Paul exhorte ses lecteurs à demeurer stables dans la foi, et forme pour eux en ce sens un souhait ardent. — *Itaque* (ἵνα οὖν, ainsi donc)... L'auteur tire la conclusion pratique de tout ce qui précède. — *State*. Expression pleine de vigueur : Demeurez fermes dans la vie chrétienne en général. — *Et tenete...* Point spécial sur lequel l'apôtre recommande la fermeté à ses lecteurs. Le substantif παραδόσεις, traditiones, représente l'enseignement dogmatique et moral qu'il leur avait donné, soit de vive voix (*per sermonem*), soit par écrit (*per epistolam...*; c.-à-d., dans sa première épître). Ce passage est à bon droit classique pour démontrer la valeur officielle de la tradition comme preuve de la foi. « Les apôtres, dit saint Jean Chrysostome, ne nous ont pas tout transmis par écrit; une grande partie de leur enseignement n'a pas été écrit, et pourtant, de quelque manière que nous l'ayons reçu, cet enseignement est digne de foi. C'est pourquoi nous croyons à la tradition de l'Église. C'est la tradition de l'Église : n'en demandez pas davantage. » — *Ipse autem...* (vers. 15). Vœu de saint Paul pour que ses lecteurs soient affer-

lui-même, et Dieu notre Père, qui nous a aimés, et qui nous a donné par sa grâce une consolation éternelle et une bonne espérance,

16. consolent vos cœurs, et vous affermissent en toute bonne œuvre, et en toute bonne parole!

Christus, et Deus et Pater noster, qui dilexit nos, et dedit consolationem æternam, et spem bonam in gratia,

16. exhortetur corda vestra, et confirmet in omni opere et sermone bono.

CHAPITRE III

1. Au reste, mes frères, priez pour nous, afin que la parole de Dieu ait un libre cours et soit glorifiée, comme elle l'est chez vous,

2. et afin que nous soyons délivrés des hommes importuns et méchants; car tous n'ont pas la foi.

1. De cetero, fratres, orate pro nobis, ut sermo Dei currat et clarificetur, sicut et apud vos;

2. et ut liberemur ab importunis et malis hominibus: non enim omnium est fides.

mis dans la foi par le Seigneur Jésus-Christ et par Dieu le Père. Sans la grâce divine, la double exhortation « state et tenete... » serait demeurée vaine: de là cette belle prière, qui rappelle celle de I Thess. III, 11-13. Cette fois, Jésus-Christ est nommé le premier. — Les qualificatifs qui *dilexit...* et *dedit...* sont ajoutés, comme des motifs de confiance en Dieu, ce Père aimant qui, après avoir déjà donné aux Thessaloniens tant de preuves de sa bonté, ne manquera pas de les bénir davantage encore, en exauçant la prière de Paul. Cf. Matth. VII, 11; Luc. XII, 32; Joan. III, 16, etc. — *Consolationem æternam*. Dieu avait témoigné son amour aux lecteurs et à Paul en leur donnant son Fils pour les sauver. La consolation qu'il leur accordait dans leurs souffrances, endurées pour sa cause, était éternelle, parce qu'elle consistait dans l'espérance de posséder un jour le ciel (*spem bonam*). — Les divers bienfaits dont le divin amour était la source étaient entièrement gratuits, comme l'exprime le trait si paulinien *in gratia*. — *Exhortetur corda...* Plutôt: Qu'il console vos cœurs. Cf. Col. II, 2. — *Et confirmet*. Voyez I Thess. III, 13. A cette heure d'épreuve, les Thessaloniens avaient un besoin particulier de consolation et de courage. — *In omni opere et sermone...* C.-à-d.: dans toute sorte de bien, soit que le bien en question consiste en œuvres, soit qu'il consiste en paroles.

DEUXIÈME PARTIE, MORALE

Quelques exhortations et recommandations pratiques. III, 1-15.

1^o Demande de prières et sentiment de confiance. III, 1-5.

CHAP. III. — 1-2. L'apôtre invite ses néophytes à prier pour le rapide progrès de l'évangile et

pour l'heureux succès de son ministère. — *De cetero*. Formule de transition. Cf. I Thess. IV, 1, etc. — *Pro nobis*: pour Paul lui-même et pour ses deux collaborateurs. Cf. I, 1. — *Ut sermo Dei* (dans le grec: la parole du Seigneur) *currat...* C.-à-d., pour que l'évangile se propage rapidement en tous lieux. La métaphore est pittoresque. Cf. II Tim. II, 9. — *Et clarificetur* (δοξάζηται). La parole du Seigneur est glorifiée lorsqu'elle peut déployer toute sa force intrinsèque et sanctifier les âmes. — *Sicut et apud...* Éloge délicat, et encouragement tacite à de plus grands progrès. — *Et ut liberemur...* (vers. 2). Grâce spéciale que saint Paul désirait obtenir par l'entremise des Thessaloniens. En écrivant les mots *ab importunis et malis...*, il pensait aux Juifs fanatiques qui entravaient de toutes manières son apostolat à Corinthe. Cf. Act. XVIII, 5-17. — Leur opposition n'a rien d'étonnant, ajoute-t-il, non sans tristesse, puisqu'il y a tant d'hommes qui n'acceptent pas la vraie foi et qui lui sont même ouvertement hostiles: *non enim omnium...*

3-5. L'auteur exprime de nouveau l'espoir intime que Dieu affermira les Thessaloniens dans la voie du salut, et qu'ils obéiront eux-mêmes docilement aux ordres de leur apôtre. — *Fidelis...* Paul joue évidemment sur ce mot (πιστός), qu'il rattache à « fides » (πίστις) du vers. 2. Quel que puissent faire les adversaires de la foi, le Seigneur (ὁ κύριος, et non θεός, Deus), qui a déjà répandu tant de grâces sur les chrétiens de Thessalonique, sera fidèle à les bénir encore et à les conduire au salut: *qui confirmabit... et custodiet...* — *Confidimus autem...* (vers. 4). Il faudra que les lecteurs unissent leur activité personnelle à celle de Jésus-Christ, qui ne veut pas les sauver à lui seul, sans leur concours. L'objet de cette acti-

3. Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos, et custodiet a malo.

4. Confidimus autem de vobis in Domino, quoniam quæ præcipimus, et facitis, et facietis.

5. Dominus autem dirigat corda vestra in caritate Dei, et patientia Christi.

6. Denuntiamus autem vobis, fratres, in nomine Domini nostri Jesu Christi, ut subtrahatis vos ab omni fratre ambulante inordinate, et non secundum traditionem quam acceperunt a nobis.

7. Insi enim scitis quemadmodum oporteat imitari nos, quoniam non inquieti fuimus inter vos;

8. neque gratis panem manducavimus ab aliquo, sed in labore, et in fatiga-

3. Mais Dieu est fidèle, et il vous affermira, et vous préservera du mal.

4. Nous avons à votre égard cette confiance dans le Seigneur, que vous faites et que vous ferez ce que nous vous prescrivons.

5. Que le Seigneur dirige vos cœurs dans l'amour de Dieu et dans la patience du Christ.

6. Nous vous ordonnons, frères, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de vous éloigner de tout frère qui vit d'une manière déréglée, et non selon l'instruction qu'on a reçue de nous.

7. Car vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, puisque nous n'avons pas mené parmi vous une conduite irrégulière;

8. et nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons

vité, c'est l'ensemble des ordres que l'apôtre leur avait donnés au nom du Sauveur (*quæ præcipimus*); au temps présent, parce que saint Paul pensait aussi aux graves recommandations contenues dans les versets 6-16. — *In Domino*. La confiance de Paul s'appuie sur le Christ, parce que c'est de lui que viendra aux néophytes la grâce nécessaire pour agir conformément au devoir. — Cette pensée est développée au vers. 5, sous la forme d'un vœu souhait : *Dominus... dirigat...* Au lieu des ablatifs *in caritate... et patientia...*, le grec a l'accusatif du mouvement : Que le Seigneur (Jésus-Christ) dirige vos cœurs vers l'amour de Dieu et vers la patience du Christ. La seconde expression peut signifier aussi : vers l'attente patiente du Christ. Mais nous préférons la première interprétation, d'après laquelle saint Paul souhaite à ses lecteurs d'aimer Dieu de toutes leurs forces, et d'imiter, au milieu de leurs tribulations, la patience inépuisable du Sauveur.

2^o Il faut traiter sévèrement ceux qui, sous prétexte que l'avènement du Christ était proche, abandonnaient leurs occupations et se livraient à une oisiveté coupable. III, 6-15.

Déjà l'apôtre avait touché à ce point dans sa première épître (cf. I Thess. iv, 11); mais l'abus s'était accru depuis, par suite des faux bruits signalés plus haut (II, 1). Aussi le langage de saint Paul sera-t-il cette fois d'une fermeté particulière.

6. Conduite que les chrétiens de Thessalonique doivent tenir à l'égard de ceux de leurs frères qui persisteraient à mener une vie oisive et déréglée. — *Denuntiamus* a le sens de Nous ordonnons (*παράγγελλομεν*). L'ordre est donné de la façon la plus solennelle, au nom de Jésus-Christ lui-même : *in nomine Domini...* Cf. I Cor. v, 4-5; I Thess. iv, 1, etc. — *Ut subtrahatis vos...* C'est donc une sorte

d'excommunication morale des coupables que demande l'apôtre. Il veut qu'on les évite, s'ils ne se corrigent pas immédiatement. Ainsi mis à l'écart, ils comprendront mieux sans doute la gravité de leur faute. — *Inordinate* : ἀτάκτως, d'une manière désordonnée, c.-à-d., contraire à l'ordre soit chrétien, soit social, qui exige le travail et la tranquillité. — *Et non secundum...* Allusion aux enseignements oraux de Paul, réitérés brièvement dans sa première épître. — *Quam acceperunt...* C'est la meilleure leçon. La variante « quam accepistis » est une correction tardive.

7-10. L'auteur motive sa sévère sentence, en rappelant aux Thessaloniciens, d'une part son propre exemple (vers. 7-9), de l'autre ses instructions (vers. 10), en ce qui concerne la nécessité du travail. — *Ipsi... scitis*. Les appels à la science et à l'expérience des lecteurs sont fréquents dans ces deux lettres. Voyez I Thess. I, 4, 5; II, 1, 5, etc. — Saint Paul y mentionne aussi à plusieurs reprises le fait que les prédicateurs de la foi étaient les modèles des néophytes : *quemadmodum oporteat...* Comp. le vers. 9; I Thess. I, 6 et II, 14. — *Non inquieti fuimus*. Dans le grec : οὐκ ἡταχτήσαμεν, nous n'avons pas été dans le désordre. Il y a une litote dans l'expression, comme au vers. 2^b, etc. — *Neque...* (vers. 8). L'apôtre détermine clairement ce qu'il entend par être dans le désordre : c'est vivre sans rien faire; par suite, se trouver bientôt hors d'état de pourvoir à ses propres besoins, et être ainsi à charge aux autres membres de la communauté, dont on réclame les aumônes. — *Gratis panem...* Rien n'aurait plus eûté à saint Paul; il le dit souvent dans ses écrits. Cf. I Cor. ix, 15 et ss.; II Cor. xi, 7 et ss.; I Thess. II, 9, etc. — *In labore et... fatigatione*. Deux expressions qui marquent un travail rude et pénible (ἐν κόπῳ καὶ μόχθῳ). Si Paul a agi ainsi, lui qui, en

travaillé nuit et jour avec peine et avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous.

9. Ce n'est pas que nous n'en eussions le droit; mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter.

10. Car lorsque nous étions chez vous, nous vous déclarions que si quelqu'un ne veut pas travailler, il ne doit pas non plus manger.

11. Nous apprenons cependant que quelques-uns parmi vous se conduisent d'une manière déréglée, ne travaillant pas, mais s'occupant de choses vaines.

12. Or nous ordonnons à ces personnes-là, et nous les conjurons par le Seigneur Jésus-Christ, de manger un pain qui soit le leur, en travaillant paisiblement.

13. Pour vous, frères, ne vous lassez point de faire le bien.

tione, nocte et die operantes, ne quem vestrum gravavimus.

9. Non quasi non habuerimus potestatem, sed ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos.

10. Nam et cum essemus apud vos, hoc denuntiabamus vobis, quoniam si quis non vult operari, nec manducet.

11. Audivimus enim inter vos quosdam ambulare inquiete, nihil operantes, sed curiose agentes.

12. Iis autem qui ejusmodi sunt denuntiamus, et obsecramus in Domino Jesu Christo, ut cum silentio operantes, suum panem manducet.

13. Vos autem, fratres, nolite deficere benefacientes.

qualité de prédicateur, avait le droit de vivre aux dépens de ceux qu'il évangélisait (*non quasi non...*, vers. 9; comp. I Cor. ix, 11 et ss.), à plus forte raison les simples fidèles doivent-ils se conformer à cette manière de faire. — *Formam* : τύπον, un type, un modèle. Cf. I Thess. I, 7. — *Nam et cum...* (vers. 10). Ce que saint Paul avait enseigné aux Thessaloniens par son exemple, il le leur avait aussi très expressément recommandé de vive voix : *hoc denuntiabamus* (dans le grec : Nous vous ordonnons)... — *Si quis non vult...*, *nec...* C'était là peut-être un proverbe populaire. En tout cas, c'est l'expression de la loi divine, telle qu'elle a été formulée dès le début de l'histoire de l'humanité : « In sudore vultus tui vesceris pane », Gen. III, 19.

11-12. S'adressant directement aux chrétiens qui vivaient ainsi dans le désordre, Paul leur enjoint avec force de se remettre promptement au travail. — *Audivimus enim...* Au présent dans le grec : Car nous apprenons. L'apôtre avait reçu tout récemment des nouvelles de Thessalonique. — *Ambulare inquiete...* (ἀτάκτως). Comme au vers. 6. Cette locution générale est expliquée par les mots suivants : *nihil operantes, sed curiose...* Le texte grec est particulièrement expressif : μηδὲν ἐργαζομένους, ἀλλὰ περιεργαζομένους. Il y a là un jeu de mots très spirituel, qu'il est assez difficile de reproduire. Le premier des deux participes désigne un travail sérieux; le second, une agitation extérieure, qui n'aboutit à aucun résultat pratique. — *Denuntiamus et obsecramus in...* (vers. 12). L'ordre est formulé avec une solennité et une instance qui montrent quelle importance saint Paul y attachait. — *Cum silentio*. Plutôt, d'après le grec : dans la tranquillité. Par opposition au trouble et au désordre qui accompagnaient la saïnénantise. — *Suum panem...* Le

pronom est très accentué : un pain qui soit vraiment à eux, parce qu'ils l'auront gagné par leur travail.

13-15. Deux recommandations pressantes. — *Vos autem...* Paul revient à ceux de ses lecteurs qui ne méritaient pas le précédent reproche, et qu'il avait déjà interpellés directe-



Personnage dictant à un secrétaire.
(D'après une peinture d'Herculanum).

ment au vers. 6; c'était la très grande majorité. — Le terme *benefacientes* (καλοποιούντες) a été pris par les commentateurs tantôt dans le sens général de faire le bien (cf. II, 16^b), tantôt dans le sens spécial de pratiquer les œuvres de miséricorde, sans se laisser décourager par l'abus que certains chrétiens faisaient de la

14. Quod si quis non obedit verbo nostro per epistolam, hunc notate, et ne commisceamini cum illo, ut confundatur;

15. et nolite quasi inimicum existimare, sed corripite ut fratrem.

16. Ipse autem Dominus pacis det vobis pacem sempiternam in omni loco. Dominus sit cum omnibus vobis.

17. Salutatio mea manu Pauli : quod est signum in omni epistola. Ita scribo.

18. Gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis. Amen.

14. Et si quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons par cette lettre, notez-le, et n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion.

15. Ne le regardez cependant pas comme un ennemi, mais reprenez-le comme un frère.

16. Que le Seigneur de la paix vous donne lui-même la paix en tout temps et en tout lieu. Que le Seigneur soit avec vous tous.

17. Je vous salue, moi Paul, de ma propre main. C'est là mon signe dans toutes mes lettres; j'écris ainsi.

18. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous! Amen.

charité de leurs frères. Cette seconde interprétation semble favorisée par le contexte. — *Quod si quis...* (vers. 14 et 15) Le ton sévère retentit de nouveau. L'apôtre suppose le cas où tous les « inquiets » ne rentreraient pas dans l'ordre, et il insiste (comp. le vers. 6) pour qu'on évite tout rapport avec eux. — *Verbo nostro per...* C.-à-d. : à ce que nous disons dans cette lettre. — *Ut confundatur*. Paul espérait que cette honte serait salubre au coupable, et qu'elle le ramènerait à de meilleurs sentiments. — *Et nolite quasi...* Restriction tout apostolique : la charité fraternelle ne doit jamais perdre ses droits, même à l'égard des pécheurs. C'est grâce à elle, au contraire, qu'on aura plus de chance de les convertir. En les traitant avec trop de rigueur, on risquerait de les éloigner à jamais.

CONCLUSION. III, 16-18.

Elle se compose d'un vœu, d'une salutation, d'une bénédiction.

16. Le vœu. — Le titre *Dominus pacis* s'applique à Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a apporté au monde la vraie paix et qui peut seul la lui conserver. — *Det vobis pacem...* Ce souhait avait sa raison d'être à Thessalonique, puisque les préoccupations relatives à la fin du monde y avaient produit le trouble. — *Sempiternam in omni...* Dans le grec : en tout

(toujours), de toute manière. — *Dominus sit...* D'une façon générale, et pas seulement comme prince de la paix.

17. Salutation finale. — Elle a ici, par rapport à la première épître, une forme extraordinaire : *Salutatio mea manu...* Il suit de là que l'apôtre avait dicté tout ce qui précède à l'un de ses disciples, et qu'à cet endroit seulement il prit la plume pour écrire quelques mots de sa propre main. La raison de ce fait est très simple, d'après II, 2. On avait fait circuler au nom de Paul une lettre apocryphe, non sans de graves inconvénients; voulant empêcher le retour de cet abus, il ajoute ce post-scriptum autographe, et annonce qu'il fera de même désormais dans toutes ses lettres (*quod est signum...*). Comp. Gal. VI, 11 et Philém. 19, où il attire pareillement l'attention sur les mots écrits par lui. Toutefois, les exégètes ne sont pas d'accord sur ce qui provient de la main de Paul en cet endroit. Probablement le vers. 18, d'après la plupart d'entre eux (saint Jean Chrys., Théodoret, Théophylacte, etc.). Selon d'autres, le vers. 16, ou le vers. 17, ou le mot Paul, ou la courte phrase *Ita scribo*, ou quelque monogramme compliqué.

18. La bénédiction apostolique. — *Gratia Domini...* Elle est identique, à part l'adjectif *omnibus*, à celle de la première épître (I Thess. V, 20; cf. Rom. XVI, 20).

